



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL**

**Date : 7 octobre 2019**

**Lieu : Châbles**

### **CONSEIL GENERAL**

Présidence : Sébastien Bise

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Christina Darcey, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauter Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusés : Mme Marti Laure et M. Morax Pierre

Secrétaire : Laetitia Wenger

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Le président souhaite la bienvenue à cette 12<sup>ème</sup> séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Pour sa 2<sup>ème</sup> séance, le président tient à préciser qu'il éprouve un grand plaisir dans sa fonction. Il n'a pas eu le temps de chômer depuis son entrée en fonction le 18 mars dernier.

Après le passage des chaleurs d'été, le président est content de vous retrouver si nombreux dans cette salle de Châbles ce soir.

Il tient à féliciter les 12 nouveaux nés depuis ce début de l'année sur les deux communes fusionnées.

Au niveau des manifestations déjà passées : la balade gourmande, le marché artisanal et du terroir à Châbles, le 1<sup>er</sup> août à Châbles et la Bénichon à Cheyres, le président remercie toute les personnes et partenaires qui contribuent au succès de ces différentes manifestations dans la commune.

Les manifestations à venir : la fête des vendanges, du 11 au 13 octobre, les fenêtres de l'aveut du 1<sup>er</sup> au 20 décembre, le téléthon le 7 décembre et le marché de Noël à Châbles, les 23 et 24 novembre. Le président attend un public nombreux.

A noter aussi que nous allons recevoir quelques personnes représentantes du jumelage Cheyres-Châbles/St-Martial lors de la fête des vendanges. Pour rappel, nous allons fêter le 20<sup>ème</sup> anniversaire de ce jumelage.

Bravo au club sportif de foot de Cheyres-Châbles d'avoir participé aux finales de promotion de 3<sup>ème</sup> ligue durant le mois de juin avec une victoire bien méritée.

Afin de faciliter le travail des scrutateurs, le président demande aux Conseillères et Conseillers généraux, lors des votes, de lever les mains et de la garder levées jusqu'à son signal.

La partie officielle devant débuter, le président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 12 septembre 2019, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info et par publication sur le site internet de la commune.

*Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?*

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Le président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

**Les scrutateurs sont : MM. Raphaël Balestra, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.**

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

**Présences : 28                      Majorité : 15                      Quorum atteint**

Sont excusés : Mme Marti Laure et M. Morax Pierre.

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président relève que le Conseil communal est au complet.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 27 mai 2019
2. Approbation du règlement sur les cimetières
3. Approbation du règlement communal relatif à l'octroi d'aides aux sociétés locales et aux associations à but non lucratif
4. Demande d'étude en matière de stratégie d'évolution des infrastructures communales, avec crédit y relatif
5. Décision sur la validité de l'initiative communale contre la création et l'exploitation d'une décharge pour matériaux de type A au lieu-dit Le Haut-Carro et contre le changement d'affectation de la zone agricole du Haut-Carro en zone spéciale
6. Informations du Conseil communal
  - 6.1. Informations sur la démolition partielle d'un bâtiment communal
  - 6.2. Présentation du « millefeuille » du réseau routier communal (feuille de route)
  - 6.3. Informations diverses
7. Informations du Conseil général
8. Divers

*Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?*

Réponse positive du président, il souhaite ajouter un point au tractanda de ce soir, à savoir sous le point 6 ; la proposition de M. Yves Chanez ; création d'un skate-park sur la commune de Cheyres-Châbles.

Aucune remarque n'ayant été formulée à ce sujet, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée pour cette modification du tractanda.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda modifié.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le tractanda modifié est approuvé par 28 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

### **1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 27 mai 2019**

*Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?*

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le procès-verbal du 27 mai 2019 est approuvé par 28 voix.

Le président remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

**2. Approbation du règlement sur les cimetières**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?*

Le président passe la parole à **M. Fabien Monney** pour la présentation de cet objet.

M. Monney note en préambule que les Conseillères et Conseillers généraux ont reçu avec la convocation de ce soir, le règlement des cimetières accompagné de son message.

Suite à la fusion, un nouveau règlement sur les cimetières devait être établi conformément à la convention de fusion du 12 juin 2015. Un seul règlement a dû être établi, englobant les cimetières de Cheyres et de Font, bien que ceux-ci soient la propriété de communes différentes. Il s'agit là d'une exigence cantonale.

Vu le caractère émotionnel du sujet, le but premier était de permettre aux défunts des deux villages d'être inhumés dans l'un ou l'autre des cimetières aux mêmes conditions. Après de longues négociations et ayant abouti à la conclusion d'une convention avec la commune d'Estavayer (propriétaire du cimetière de Font), c'est maintenant possible.

La situation future permettra aux défunts de Cheyres et de Châbles d'être inhumés dans l'un ou l'autre des cimetières.

Le règlement a été établi sur la base du modèle type cantonal, complété par des dispositions spécifiques propres à chaque cimetière. S'agissant d'un cas peu courant impliquant deux communes, trois villages et deux paroisses à l'époque, plusieurs consultations ont été nécessaires à Fribourg. Le règlement a été validé le 9 mai 2019 par les instances cantonales. Il est composé des dispositions générales, d'un chapitre spécifique consacré au cimetière de Cheyres, d'un chapitre spécifique consacré au cimetière de Font et des dispositions finales.

M. Monney rappelle les points fondamentaux :

- possibilité aux défunts de Châbles et Cheyres d'être inhumés dans l'un ou l'autre des cimetières, aux mêmes conditions
- gratuité des prestations, tels que les taxes d'entrée, les émoluments et les prestations de service pour les personnes domiciliées dans la commune, pour les 2 cimetières
- introduction dans le règlement des dispositions relatives au nouveau Jardin du Souvenir et au Columbarium créés au cimetière de Cheyres

Le message qui vous a été transmis était accompagné du nouveau règlement sur les cimetières avec ses 38 articles.

M. Monney demande à l'assemblée si elle a des questions sur ce document ?

Cela ne semble pas être le cas, le Conseil communal demande au Conseil Général de bien vouloir approuver le règlement sur les cimetières tel que présenté.

Le président remercie M. Fabien Monney et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement sur les cimetières, sont priés de lever la main».*

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement sur les cimetières est approuvé par 28 voix.

### **3. Approbation du règlement communal relatif à l'octroi d'aides aux sociétés locales et aux associations à but non lucratif**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?*

Le président passe la parole à **M. Pierre-Yves Dietlin** pour la présentation de cet objet.

Depuis la fusion de nos communes et la construction du centre sportif, il est devenu nécessaire d'harmoniser les pratiques.

Chaque année, des budgets sont votés pour la culture et le sport, et seulement partiellement utilisés, faute de politique concrète.

Le Conseil communal a aussi souhaité corréler l'aide aux sociétés locales à l'utilisation des infrastructures communales. C'est pourquoi le dossier qui a été remis contient également les "conditions générales d'utilisation et de location des infrastructures communales", qui est de la compétence du Conseil communal, mais qui ne sera adopté qu'après le vote du Conseil général et qui n'entrera en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après la non-entrée en matière de l'objet lors du Conseil général du 18 mars dernier et à sa demande, une nouvelle séance d'information a été organisée à Châbles le 12 mai dernier, regroupant les sociétés locales et plusieurs membres du Conseil général. Les changements demandés par rapport à la version initiale n'étaient finalement pas nombreux et un large consensus s'est dégagé. A l'issue de cette séance, un groupe de travail a été formé pour revoir le règlement et les conditions générales d'utilisation des infrastructures communales. Ce groupe de travail était composé des personnes suivantes : 3 membres du conseil communal, 4 membres du conseil général (dont deux représentaient aussi leur société) et 4 membres de sociétés locales.

La version soumise au vote, ainsi que l'annexe, ont été approuvées à l'unanimité.

En résumé, les principaux points à retenir :

- Une aide de CHF 50.- par année est accordée aux sociétés de la commune ou de l'extérieur, pour chaque enfant encore scolarisé ou chaque retraité.
- Une aide de max. CHF 500.- est accordée à des jeunes de moins de 25 ans qui réalisent des résultats au niveau national ou international ; en contrepartie, le jeune promeut son sport dans notre cercle scolaire.
- Les salles communales sont mises gratuitement à disposition des sociétés pour leurs activités sportives ou culturelles, leurs comités et leurs assemblées. Les locaux de stockage sont tous facturés.
- Le stand de tir, le tennis et le centre sportif sont mis gratuitement à disposition des sociétés sportives qui les utilisent, moyennant l'entretien de l'installation à leurs frais. Les locations

à des tiers de ces installations sportives sont gérées directement par les clubs, à charge pour eux de remettre un tiers du produit de la location officielle à la commune.

- Les aides financières ou en nature ponctuelles sont toujours possibles.
- Toutes les aides doivent être formellement demandées.

Enfin, les aides pour Festicheyres et la Fête des vendanges seront budgétées séparément, pour marquer notre fort attachement à ces deux manifestations emblématiques de notre commune.

Les incidences financières par rapport à la situation budgétaire actuelle sont infimes, et les textes ont été approuvés par le groupe de travail ad hoc.

Le Conseil communal vous demande donc d'accepter ce nouveau règlement.

Le président remercie M. Pierre-Yves Dietlin et ouvre la discussion.

**M. Florian Monney** demande s'il y aura une disposition transitoire pour cette année, article 4 du règlement, étant donné que les demandes doivent être faites jusqu'au 15 septembre et que si le règlement est accepté il n'entrera en vigueur qu'en 2020. De ce fait est-ce que les sociétés devront attendre 2021 pour toucher de l'aide ?

Réponse de M. Pierre-Yves Dietlin ; quelque chose sera organisé pour que dès l'année prochaine, les sociétés reçoivent une contribution, en se basant sur le questionnaire qui a été établi, le mettre dans le budget et pour cette première année on fera comme ça. De toute façon pour cette première année, le règlement approuvé par le Conseil général doit encore être validé par le Canton.

**Mme Janine Grandgirard** tient à remercier le Conseil communal d'avoir pris en compte sa demande de revoir ce règlement et avec le groupe de travail mis en place, les représentants des sociétés ont pu s'exprimer et ce règlement reflète leur souhait. Elle remercie sincèrement le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement communal relatif à l'octroi d'aides aux sociétés locales et aux associations à but non lucratif, lèvent la main ».*

**Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

Le règlement communal relatif à l'octroi d'aides aux sociétés locales et aux associations à but non lucratif est accepté par 28 voix.

#### **4. Demande d'étude en matière de stratégie d'évolution des infrastructures communales, avec crédit y relatif**

*Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?*

Le président passe la parole à **Mme Krisztina Prébandier** pour la présentation de cet objet.

Le développement du village a beaucoup de possibilités. Nous pouvons partir dans beaucoup de sens, reste à ne pas se tromper pour le futur. Mme Prébandler a choisi le jeu des « mikados » pour parler de ce projet, le but étant de prendre un bâtonnet sans faire bouger les autres. Les premiers sont toujours faciles à prendre. Le deuxième étage est plus délicat. C'est pourquoi, il faut établir un plan.

Quel avenir pour notre commune ?

L'attente de la fusion a mis entre parenthèses l'élaboration d'une vision à long terme ; les urgences de plus en plus fréquentes, dont la résolution dépend d'une vision +/- claire ; le déménagement de la crèche ; les règlements et les normes évoluent ; la population augmente et sa composition change ; la société et ses attentes ne sont plus les mêmes et la conduite des projets est différente.

Quel aspect doit être priorisé ? C'est une grande question et c'est la population qui est concernée. Il faudra travailler en groupe, en équipe.

Comme déjà indiqué, des bureaux d'urbanismes ont été approchés, quatre au total. Mais que peut nous apporter un bureau d'urbanisme ? Un regard extérieur neutre ; une expérience dans le domaine du développement des villages ; une méthodologie pour récolter l'avis de la population via un questionnaire ; une animation professionnelle des ateliers participatifs et l'élaboration d'un plan flexible en coopération avec le Conseil communal.

Le budget de CHF 35'000.- comprend : l'étude des infrastructures communales ; l'élaboration d'un questionnaire concernant les priorités ; la récolte et analyse des réponses ; l'organisation de 2-3 ateliers avec le CG et avec la population sur la base des réponses reçues et le résumé des ateliers et l'élaboration d'une stratégie d'évolution des infrastructures.

Nous souhaitons la fin des rencontres avec les bureaux à la mi-novembre, ensuite le choix du bureau d'urbanisme sera fait. Par la suite, mi-décembre, l'élaboration et l'envoi des questionnaires et enfin la récolte des questionnaires d'ici fin janvier 2020.

La dernière étape consistera à la préparation et au lancement des ateliers, l'analyse des résultats et l'élaboration d'une stratégie pour une date de fin souhaitée à fin juin 2020.

En résumé, le Conseil communal demande un crédit de CHF 35'000.- pour être accompagné dans sa démarche d'élaboration d'une stratégie d'évolution des infrastructures communales avec la collaboration du Conseil général et la population.

Nous espérons pouvoir définir une ligne pour guider nos décisions qui pourra aussi servir de référence pour la prochaine législature.

Le président remercie Mme Krisztina Prébandler et ouvre la discussion.

**M. Florian Monney** demande si M. Romain Cuany, responsable technique, sera impliqué dans ce projet ? Réponse positive de **Mme Prébandler**.

**Mme Angélique Gander** demande si un nouveau crédit sera demandé ou c'est en une seule fois que cette demande de crédit sera faite ? Est-ce que cela sera repourvu ?

**Mme Prébandler** répond que le but est de faire ce projet et de le terminer, sans autre apport financier.

Le président ayant omis de donner la parole à la commission financière, la discussion est suspendue et la parole est donnée à **M. Daniel Chanez**.

Mesdames, Messieurs,

*La Commission financière s'est réunie en date du 17 septembre 2019 pour étudier cette demande. Madame Kristina Prébandier, Conseillère communale, nous a présenté le dossier.*

*Pour cette étude, quatre offres ont été demandées. Elles ont permis d'estimer les coûts, bien que le cahier des charges (détails) ne soit pas encore totalement défini. A noter encore que cet objet ne figure pas dans le budget d'investissement de l'année en cours.*

*La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 35'000.- (TTC), financé par les liquidités communales.*

Le président remercie M. Chanez et relance la discussion.

**M. Raphaël Balestra** est ravi de voir ce projet présenté ce soir, car cela fait quelque temps que le Conseil général l'avait demandé au Conseil communal, d'avoir une vision à plus long terme. Il pense qu'avec des résultats à six mois, c'est un bon investissement pour la commune.

**Mme Janine Grandgirard** demande si la commission d'aménagement du territoire est également touchée par ce projet, en collaboration avec M. Cuany ? Sera-t-elle également concernée dans ce projet ? Réponse positive Mme Prébandier.

**Mme Grandgirard** demande s'il ne serait pas mieux d'en discuter d'abord avec la commission d'aménagement du territoire et après prendre contact un bureau d'urbanisme pour peaufiner ce que la commission a soulevé ? Avant de partir sur un bureau d'urbanisme.

**M. Christian Cornioley** précise la démarche, le Conseil communal va commencer par l'avis de la population, à travers un questionnaire et ensuite les ateliers seront orientés d'après les réponses obtenues de ce questionnaire. Cela doit être une vision de toutes et tous et pas une vision d'une commission. Bien entendu, la commission de l'aménagement du territoire sera impliquée, mais la vision doit être portée par les citoyens, alimentée le Conseil général et ensuite ensemble nous créerons une vision d'ensemble et c'est là le « power » qu'il faut sentir.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande d'étude en matière de stratégie d'évolution des infrastructures communales, avec crédit y relatif, lèvent la main ».*

**Vote :**

**Approbation : 24    Avis contraire : 4    Abstention : 0**

La demande d'étude en matière de stratégie d'évolution des infrastructures communales, avec crédit y relatif est acceptée par 24 voix.

## 5. Décision sur la validité de l'initiative communale contre la création et l'exploitation d'une décharge pour matériaux de type A au lieu-dit Le Haut-Carro et contre le changement d'affectation de la zone agricole du Haut-Carro en zone spéciale

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

**Le président** prend la parole au nom du bureau du Conseil général pour présenter en premier lieu la situation actuelle et le reste des compétences du Conseil général.

Le bureau du Conseil général s'est réuni le jeudi 19 septembre afin d'étudier les éléments portant sur cette initiative communale d'un point de vue juridique et politique.

**M. Sébastien Bise** présente la situation actuelle :

|               |   |
|---------------|---|
| 10 avril 2019 | Dépôt de l'initiative par le comité composé de M. Michel Julien, M. Monney José, M. Pillonel Philippe.<br>Selon art. 137 al. 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques et art. 51 <sup>ter</sup> sur la loi des communes.                        |
| 18 avril 2019 | Courrier de la Préfecture qui a pris acte de l'initiative.  |
| 12 août 2019  | La Commune de Cheyres-Châbles atteste l'aboutissement de l'initiative. Les 34 listes recueillies portent 269 signatures valables, selon art. 140 al. 2 de la LEDP.  |
| 21 août 2019  | Courrier du Conseil communal demandant au Conseil général de statuer sur la validité de l'initiative, selon art. 141 LEDP.<br>À soumettre ou à retirer du vote populaire.   |
| En parallèle  | La société Orllati a fait recours le 15 juillet 2019 contre la décision du Conseil communal du 13 juin 2019 «refusant le changement d'affectation de la zone». Aujourd'hui, le dossier est auprès de la DAEC qui se charge de la suite de la procédure. |
| Conclusion    | OUI/NON à la validité de l'initiative communale soumis au vote du Conseil général.  |

Le président passe maintenant la parole à **M. Pierre-Yves Dietlin**.

Voici son résumé de la situation depuis le dernier Conseil général du mois de mai :

*Le 13 juin, le Conseil communal a écrit à Orllati Environnement SA pour lui signifier formellement son abandon du projet et lui retourner le dossier de mise à l'enquête. Parallèlement, le Conseil communal a dénoncé la convention.*

*Le 15 juillet, Orllati Environnement SA a fait recours auprès de la DAEC contre la décision du Conseil communal, en demandant notamment son annulation.*

*Nous avons alors confié à un de nos bureaux d'avocats-conseils le mandat de nous défendre dans cette procédure. Le délai pour la production du mémoire de notre détermination est fixé au 12 octobre. Nous traitons ce projet de texte transmis par notre avocate demain soir en séance du Conseil communal.*

*Evidemment, nous ne connaissons pas quelle sera la décision de la DAEC sur le recours déposé par Orllati.*

*Comme il s'agit d'une procédure juridique, les documents resteront à l'interne et ne seront pas rendus publics, et le Conseil communal est tenu à une grande réserve. Le Conseil communal a cependant décidé d'informer régulièrement et complètement la présidence du Conseil général, de manière à ce que vous tous puissiez être rassurés sur le traitement de cette affaire.*

*Il y a cependant un message fort que je peux vous faire passer ici : le Conseil communal a décidé l'abandon définitif du projet et a cassé la convention. Il ne reviendra pas en arrière et défendra sa*

*position coûte que coûte. Et comme cette dernière locution n'est pas anodine, il compte sur l'appui et le soutien du Conseil général et de la population*

Le président remercie M. Dietlin et ouvre la discussion.

### **Mme Janine Grandgirard**

*En tant que cheffe de groupe de la liste entente communale, je vous informe que nous soutenons à l'unanimité la validité de l'initiative communale contre la création et l'exploitation d'une décharge pour matériaux de type A au lieu-dit Le Haut-Carro et contre le changement d'affectation de la zone agricole du Haut-Carro en zone spéciale.*

*Au vue des signatures récoltées pour l'initiative, les Conseillers généraux, représentants le législatif soit le peuple, se doivent de garder la même ligne que lors du vote consultatif et accepter la validité de cette initiative.*

*Ce dossier a déjà soulevé beaucoup de remous aux alentours et dans la presse. Notre décision ne se dirige contre aucune personne, nous voulons juste garder cet endroit tel qu'il est aujourd'hui.*

*La population de notre commune et les villages voisins attendent notre décision. Nous ne devons pas revenir en arrière et changer d'avis.*

*En acceptant l'initiative, nous démontrons également à nos autorités cantonales notre volonté de préserver cette belle région pour les années à venir.*

### **M. Sébastien Poretti**

*Mon intervention de ce soir est vraiment sur la validité de cette initiative. Nous sommes appelés à statuer sur la validité de cette initiative. Le législateur fribourgeois a effectivement décidé de donner cette compétence au Conseil général. Ce même législateur a en outre restreint les cas de figure pour lesquels on peut déposer une initiative communale. Il n'y a que 4 situations qui sont prévues, selon l'article 51ter de la loi sur les communes. A savoir, une dépense qui ne peut être couverte en un seul exercice ou un cautionnement pouvant entraîner une telle dépense ; un règlement de portée générale ; la constitution d'une association de communes ou l'adhésion à une telle association ou le changement du nombre de Conseillers généraux.*

*En l'occurrence, l'initiative ne concerne clairement pas le nombre de Conseillers généraux ou la constitution d'une association de commune. Dans la mesure où elle vise une situation concrète, à savoir la décharge au Haut-Carro, ce n'est pas non plus un règlement de portée générale, qui doit comporter des règles générales et abstraites. Enfin, quand on relit d'intitulé, ce n'est pas non plus une dépense qui ne peut pas être couverte en un seul exercice.*

*On a beau tenter d'interpréter l'initiative en faveur de sa soumission au peuple, ce n'est simplement pas possible de le faire. Et enfin, même si on devait considérer qu'il s'agit d'une dépense, comme le soutiendront les partisans, elle n'est pas conforme au droit supérieur, en l'occurrence au droit cantonal, qui a donné la compétence en matière d'aménagement du territoire à l'exécutif. On peut le regretter, mais c'est voulu ; nos députés ont débattu sur ce sujet et en ont décidé ainsi. Bref, on ne peut pas, au moyen d'une initiative communale, modifier les règles cantonales.*

*D'un point de vue factuel et juridique, l'initiative doit donc être déclarée invalide.*

*Comme de nombreux d'entre vous, mes tripes ne disent de voter oui, de la valider et de la soumettre au peuple, pour tenter de lutter contre cette décharge, à laquelle je suis également opposé. Je suis en outre bien conscient du contexte particulier dans lequel nous nous trouvons. Je suis enfin assez sensible à la démarche politique et au signal que l'on souhaite donner. Et ce serait d'ailleurs nettement plus facile pour moi de voter oui avec vous. Je valide, peu importe finalement les considérations formelles ou juridiques, et je laisse ensuite le soin à Orllati ou à d'autres de faire*

*recours s'ils ne sont pas satisfaits. Et ensuite je peux tranquillement aller boire l'apéro en disant aux autres que je les ai soutenus. Le problème c'est qu'on a prêté serment en tant que Conseiller général et on est tenu de respecter les lois et d'être dignes de cette charge, même si, à l'intérieur, on n'est pas d'accord.*

*Ici, encore une fois, la question qui nous est posée n'est pas celle de savoir si on est pour ou contre la décharge ou si on est pour ou contre l'initiative, on a déjà voté de manière consultative là-dessus. La question est celle de la validité de l'initiative. Je pense qu'on doit avoir le courage de prendre du recul et de constater qu'elle n'est simplement pas valable et de ne pas déléguer cette décision à d'autre, en l'occurrence le Tribunal cantonal. Et c'est dans ce sens-là et uniquement dans ce sens-là que je voterai non.*

### **M. Florian Monney**

Il comprend tout à fait M. Sébastien Poretti, sa question est, il n'est pas contre que la population puisse s'exprimer, qu'est-ce que cette initiative va apporter sur cet objet-là juridiquement ? La population va dire oui on soutient notre Conseil communal, mais est-ce que cela va apporter du poids dans la décision, car M. Monney voit bien que cela sera simplement un problème juridique, le recours d'Orlati sera tranché juridiquement. Il ne voit pas ce que cette initiative peut apporter de plus. Est-ce que quelqu'un peut éclairer M. Monney là-dessus ?

Aucune précision du Conseil communal.

### **M. Jean-Christophe Sauterel**

*Je partage parfaitement l'analyse de M. Sébastien Poretti. Effectivement, on ne nous demande pas notre avis sur la décharge, est-ce qu'on est pour ou contre cette décharge, pour ou contre le changement d'affectation de cette zone, on nous demande de valider ou d'invalider cette initiative communale. Au sens de la loi et du règlement cantonal, on doit malheureusement invalider cette initiative communale, puisqu'elle ne rentre pas dans le cadre qui a été prévu, ni par le Grand Conseil, ni par les dispositions légales cantonales. Il faut bien séparer ces deux choses, on doit assumer notre rôle de Conseillers généraux dans ce cadre-là et je crois très clairement qu'on n'a malheureusement pas le choix. Par contre, si on veut avoir, et on l'a eu à travers d'autres débats, l'avis du Conseil général, qui permettrait de soutenir la position qui a été prise aujourd'hui par le Conseil communal qui a été très clairement expliquée par son syndic, pour ou contre la décharge, on peut le faire, mais d'une manière différente et pas à travers ce point de l'ordre du jour.*

### **M. Philippe Pillonel**

*Nous avons à nous déterminer ce soir sur la validité de cette initiative, nous avons entendu les arguments des opposants et la question de la légalité fait débat.*

*Il y a deux approches de cette thématique, une approche juridique et une approche politique.*

*Commençons par l'approche juridique,*

*C'est cette approche qui doit guider notre réflexion et notre analyse de ce soir, sans pour autant exclure l'approche politique de notre champ de vision, j'y reviendrai plus tard.*

*L'article 51<sup>ter</sup> de la Loi sur les communes définit de manière assez restrictive le cadre légal dans lequel doit s'inscrire une initiative communale, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Est-il besoin de le relire ?*

*A l'évidence, l'initiative ne concerne ni la lettre b) Un règlement de portée générale, ni la lettre c) La constitution d'une association de communes ou l'adhésion à une telle association, ni la lettre e) Le changement du nombre de Conseillers généraux (article 51<sup>ter</sup> LCo).*

*En revanche, c'est bien sous la lettre a) concernant une dépense couvrant un seul exercice que l'initiative doit être reçue et validée.*

*Je considère en effet que nos autorités ont été bien imprudentes en signant, fin 2016 une convention dans laquelle la première phrase du point 13 est rédigé en ces termes :*

13. *L'exploitante se réserve expressément le droit de céder les droits et obligations de la présente convention au sein du groupe Orllati SA par exemple.*

*L'exploitante dont parle le point 13, qui est-elle ?*

*Au moment de la signature, il s'agissait de Ecolosol SA dont l'entreprise Orllati SA était co-solidaire. Aujourd'hui, l'exploitante a déjà changé puisqu'il s'agit de Orllati Environnement (FR) SA. ....*

*... et voilà ma crainte, qu'après avoir exploité la décharge plusieurs années durant et réalisé des profits, les droits et obligations changent de propriétaire, comme la convention l'y autorise, pour tomber dans les mains d'une société peu scrupuleuse qui pourrait faire faillite et laisser la commune de Cheyres dans une situation bien difficile avec des frais dont on peut craindre qu'ils ne puissent être couverts en un seul exercice.*

*Je rappelle que le changement de société s'est déjà produit depuis la signature de la convention, la société a changé il y a moins de 3 ans ...*

*Et rappelez-vous ce petit mot « L'exploitante se réserve expressément le droit de céder les droits et obligations de la présente convention au sein du groupe Orllati SA, par exemple », ce par exemple, laissant ouverte toutes les possibilités.*

*Voilà la raison pour laquelle, cette initiative entre dans le cadre légal requis, à savoir l'article 51<sup>ter</sup> de la Loi sur les communes et pourquoi je vous invite à la valider.*

*Quelques mots maintenant sur l'approche politique,*

*En septembre 2014, le Prof. Jacques Dubey de la Chaire de droit constitutionnel de l'Université de Fribourg a rendu un rapport d'étude préliminaire suite au postulat des députés Markus Ith et Didier Castella.*

*Des pistes de réflexions ressortent de l'analyse du Prof. Dubey intitulé « Démocratie communale fribourgeoise. Analyse et perspectives ».*

*Ce rapport d'étude fort documenté, de 98 pages, est très intéressant. Dans ses conclusions, le Prof. Dubey rappelle que la mise en œuvre du principe démocratique au niveau communal fribourgeois ne souffre pas de « lacune » au sens de défauts ou de manques clairement établis ou circonscrits mais il nous dit aussi que « le principe démocratique est mis en œuvre, au plan communal fribourgeois, de manière relativement restrictive. » (pt. 1.2.1.)*

*Au point 1.2.6. « En comparaison romande, la mise en œuvre du principe démocratique dans les communes fribourgeoises peut être qualifiée de juste inférieure à la moyenne »... je ne sais pas ce qu'il en était pour vous, mais pour moi à l'école quand j'avais une note « juste inférieure à la moyenne » et bien j'avis échoué.*

*Le Prof. Dubey fait un certain nombre de propositions pour renforcer la démocratie dans les communes fribourgeoises. Il dit notamment que le postulat Ith/Castella est révélateur d'un hiatus (c'est son terme) entre la situation juridique et sa perception politique... nous sommes bien au cœur du débat de ce soir....*

*Sous le point 3.3. intitulé Démocratie dans le domaine de l'aménagement au sens large, le Prof. Dubey propose ceci « Pour renforcer la démocratie communale dans le domaine particulier de l'aménagement au sens large, on peut premièrement repenser à attribuer des compétences à l'organe législatif ET des droits au corps électoral. »*

*Je poursuis (pt 3.3.11.) « Pour renforcer la démocratie communale en particulier dans le domaine de l'aménagement, on peut troisièmement songer à instaurer une consultation de l'organe législatif ET/OU du corps électoral en la matière ».*

*J'en termine de ce rapport avec le point 3.3.16. « La nouvelle institution pourrait aussi prendre la forme d'un droit de consulter le Conseil général mais surtout le corps électoral, au sens d'une faculté reconnue au Conseil communal d'organiser un vote consultatif ».*

*Je vous laisse méditer les propos du Prof. Dubey et vous observerez que le but visé par cette initiative, à savoir la volonté des initiants que la question de la décharge du Haut-Carro soit soumise au corps électoral en votation populaire est bien loin d'une proposition farfelue. Cette démarche est pertinente et fait sens.*

*En conclusion, je rappellerai que nous ne nous battons pas contre des personnes, nous ne nous battons pas contre des sociétés, non, mais ...*

- ... nous luttons pour préserver un espace dans lequel il fait bon vivre et ...*
- ... nous luttons pour la prise en compte, sur le plan communal, de la volonté populaire sur les aspects touchant à son environnement.*

*Je vous invite donc chers collègues à valider cette initiative et à la soumettre au vote populaire. Je vous remercie de votre attention.*

#### **M. Daniel Märki**

*Au préalable, je voudrais faire part de mon avis, effectivement ce soir ce n'est pas facile de trancher entre ces deux alternatives, personnellement j'aurais même une autre voie, une approche qui est très pragmatique et je me pose la question s'il n'y a pas une voie à suivre d'entrer en négociation avec la société Orllati. C'est-à-dire que l'exécutif entre en négociation avec cette société de manière à mettre fin au litige entre les deux parties. En fait, je pense que les deux parties auraient à gagner d'une négociation. D'un côté la commune a finalement d'autres priorités que de passer du temps de l'argent et de l'énergie pour aller très loin dans une procédure et puis d'un autre côté la société Orllati pourrait faire preuve d'un certain fair-play dans ses relations avec les communes où la volonté populaire s'est clairement exprimée. Donc je pense que les deux parties pourraient avoir un avantage dans ce sens-là. Ma question : jusqu'à quand doit-on se déterminer ?*

**M. Pierre-Yves Dietlin** donne juste quelques précisions sur la procédure.

*Nous avons jusqu'au 12 octobre pour donner un mémoire de réponse au recours qui a été fait par Orllati, la DAEC prendra ensuite sa décision. Si sa décision est positive pour Orllati, très probablement nous allons faire recours au tribunal cantonal. On sera condamné à reprendre une décision et on reprendra la même décision. Je ne vois pas comment est-ce qu'on peut forcer un syndic à signer un document qu'il ne veut pas signer. Pour moi l'affaire est enterrée, on est plutôt maintenant dans des problématiques de responsabilités, des problématiques financières. Tout comme toi, j'ai été assez surpris que le groupe Orllati continue de tenter et qu'il aille à l'encontre de la décision qu'on a prise. Je crois qu'on a un ou deux arguments qui me paraissent assez solides. Pour l'instant, nous ne sommes pas dans une phase de négociation avec le groupe, puisque finalement c'est lui qui a fait recours et nous on se défend par rapport à ce recours.*

#### **M. Bernard Pillonel**

*Je suis content d'avoir entendu le syndic qui parlait de problème financier ou de compensations financières, donc c'est un problème financier de la commune si le recours continue. Donc, je rejoins tout à fait Philippe qui, selon la validité de l'initiative, le point A correspond tout à fait puisqu'il s'agit d'une dépense. La dépense, on ne sait pas jusqu'où cela peut aller puisque dans cette*

convention on parlait en million de francs. Donc je pense que la commune a des sacrés problèmes si vraiment on va très loin dans cette procédure.

### **M. Philippe Rapo**

*J'avais préparé toute une épitaphe, mais j'ai adoré Philippe dans son discours. Franchement, l'initiative a été attestée par le Conseil communal, les communes voisines qui sont encore là ce soir, elles ont clairement démontré leur volonté de contrer ce projet. Pour moi, il me paraît plus qu'important, à notre tour, de montrer qu'on soutient cette initiative, parce qu'il faut vraiment qu'une fois le peuple puisse se prononcer et surtout pour démontrer au groupe Orllati ou n'importe qui que nous, que la région, on va se battre pour ne pas avoir cette verrue. Donc pour finir, j'aimerais remercier le Conseil communal car j'ai entendu leur volonté claire et nette de ne pas poursuivre et d'être vraiment contre. Merci beaucoup, on part tous dans le même sens, donc on va tous voter pour cette initiative.*

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la validité de l'initiative communale contre la création et l'exploitation d'une décharge pour matériaux de type A au lieu-dit Le Haut-Carro et contre le changement d'affectation de la zone agricole du Haut-Carro en zone spéciale, lèvent la main ».*

### **Vote :**

**Approbation : 20    Avis contraire : 7    Abstention : 1**

La validité de l'initiative communale contre la création et l'exploitation d'une décharge pour matériaux de type A au lieu-dit Le Haut-Carro et contre le changement d'affectation de la zone agricole du Haut-Carro en zone spéciale est acceptée par 20 voix.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui souhaitent que l'initiative soit soumise au vote populaire, lèvent la main ».*

### **Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 0    Abstention : 0**

L'initiative sera soumise au vote populaire par 28 voix.

## **6. Proposition de M. Yves Chanez pour la création d'un skate-park sur la commune de Cheyres-Châbles**

*« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »*

Le président passe la parole à **M. Yves Chanez** pour la présentation de cet objet.

M. Chanez a été approché par un enfant du village, Gilles Amos, il y a environ six mois pour la création d'un skate-park, soit à Cheyres ou à Châbles. Par skate-park, cela englobe non seulement

les skates, mais également les trottinettes, etc... Gilles Amos a récolté 115 signatures pour montrer que son projet a du sens. M. Chanez soutient ce projet et propose donc la proposition suivante : intégration ce projet de skate-park à la réfection des places de jeux et sports de Cheyres-Châbles. Il recommande de se connecter sur le site skate.ch, pour voir les modules présentés à des prix très attractifs. Pas de skate-park comme à Yverdon-les-Bains par exemple. Quelques photos de modules sont affichées à l'écran.

Le président remercie M. Chanez et donne la parole à Mme Dominique Rosset Blanc.

**Mme Rosset Blanc** remercie les Conseillers d'avoir validé le point 4 sur les infrastructures communales, car c'est typiquement une chose à intégrer d'abord dans le questionnaire à la population et de voir la faisabilité des terrains.

Le président remercie Mme Rosset Blanc et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Yves Chanez pour la création d'un skate-park sur la commune de Cheyres-Châbles, lèvent la main ».*

Suite à un malentendu sur l'énoncé de la proposition entre Conseillers généraux, l'assemblée s'emballe. Le président relance donc la discussion.

#### **M. Florian Monney**

M. Monney ne peut pas voter sur la création d'un skate-park sans avoir une idée des coûts. Il peut bien voter sur une étude, pour lui voter sur la création d'un skate-park signifie qu'il sera fait.

S'ensuit un méli-mélo de questions-réponses entre Conseillers généraux.

**Le président** remet les membres de l'assemblée à l'ordre et donne la parole à M. Yves Chanez.

**M. Yves Chanez** précise qu'il s'agit d'une proposition, le Conseil communal a ensuite une année pour venir avec un projet qui tienne la route. Il précise également qu'il s'agit de modules d'une centaine de francs et non pas d'un projet à un million.

**M. Sébastien Poretti** précise que les Conseillers vont voter la proposition, mais cela ne vaut pas crédit pour le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

*« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de M. Yves Chanez pour la création d'un skate-park sur la commune de Cheyres-Châbles, lèvent la main ».*

#### **Vote :**

**Approbation : 26    Avis contraire : 0    Abstention : 2**

La proposition de M. Yves Chanez pour la création d'un skate-park sur la commune de Cheyres-Châbles est acceptée par 26 voix.

## **7. Informations du Conseil communal**

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

### **7.1. Informations sur la démolition partielle d'un bâtiment communal**

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc** pour la présentation de cet objet.

*J'en viens à quelques informations concernant la démolition partielle du bâtiment "ex-Moulet", ateliers désaffectés de 472 m<sup>3</sup> et d'une surface de 90 m<sup>2</sup> attenants aux locaux de l'AES et de la voirie. Ces locaux vétustes posaient un souci de sécurité, d'autant que la présence d'enfants jouant sur les lieux ou même à l'intérieur y était constatée.*

*Décidée l'an passé, cette démolition figurait au budget d'investissement 2019, chiffrée à un montant de CHF 50'000.-, il s'avère que, suite à notre appel d'offres pour ces travaux, une entreprise avec laquelle nous avons souvent collaboré nous a transmis, en août, une offre qui se montait à CHF 20'000.-, à la condition que les travaux se déroulent dans un délai rapide, soit dans le courant septembre.*

*Cette offre que nos argentiers ont évidemment qualifiée de « canon » a été soumise, avec ses conditions de réalisation, à l'approbation de la Commission financière et de la Commission d'aménagement avant d'être validée par le Conseil communal.*

*L'enquête publique a été publiée dans la Feuille officielle et sur nos supports d'information publique du 23 août au 6 septembre. Elle n'a donné lieu à aucune opposition. Le 9 septembre, nous adressions à la Préfecture une demande d'autorisation anticipée des travaux qui nous a été accordée.*

*Les travaux de démolition ont donc eu lieu du 16 au 20 septembre, après information auprès des habitants bordiers. Pour des raisons de confort et de sécurité, l'AES a été déplacé durant la semaine à la salle de l'Etourneau.*

*Vous avez accepté le crédit d'étude en matière de stratégie d'évolution des infrastructures communales : nous vous en remercions. La nouvelle affectation de ce lieu sera ainsi englobée dans la réflexion globale de notre espace communal. Actuellement c'est un lieu fermé et sécurisé.*

Le président remercie Mme Rosset Blanc.

### **7.2 Présentation du « millefeuille » du réseau routier communal (feuille de route)**

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

M. Cornioley explique pourquoi il commence sa présentation avec la photo de M. Romain Cuany ; tout le travail présenté a été effectué par M. Cuany. M. Cornioley informe que demain dès 12 heures, la présentation sera sur le serveur à disposition des Conseillères et Conseillers généraux. Il profite également de l'occasion pour remercier vivement M. Cuany ainsi que tout le personnel

de l'administration, qui est une équipe fantastique. Il précise que M. Cuany est géomaticien avec brevet fédéral, il est engagé, sauf ce n'est pas un ingénieur civil, etc... il a des compétences et nous allons les utiliser, maintenant il faut alimenter la bête.

C'est quoi le millefeuille ?

Première couche ; les eaux usées. Seconde couche ; l'eau potable. Troisième couche ; l'état technique des routes et la dernière couche la sécurité routière.

La démarche sera d'analyser, d'intégrer, de prioriser et de lancer les travaux avec bien entendu la validation du Conseil général. Il existe deux feuilles de routes ; la première appelée réparation (pour le budget 2020) et la seconde développement (sur 10 ans).

M. Cornioley ne va pas citer toute la liste des critères, les principaux sont l'utilisation, les mesures PIEP à réaliser, les problèmes d'évacuation eau de pluie, etc... puis tout ceci a été pondéré et les priorités ont été mises.

Une vidéo est présentée ce qui permet de visualiser l'état de la chaussée, des bordures, etc...

Ensuite il y aura des plans de situation et chaque secteur a été identifié pour établir la feuille de route du développement. La matière est là pour travailler.

Le dossier sera composé de : feuilles de route (développement du réseau routier + réparations), fiches techniques par tronçon, plans par village (sécurité routière, état technique des routes, eau potable (plan de mesures du PIEP), eau claire / eau usée et éclairage.

Toutes ces informations seront disponibles dès demain sur le serveur.

Le président remercie M. Cornioley.

### **7.3 Informations diverses**

*« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »*

Le président passe la parole aux Conseillers communaux.

#### **M. Pierre-Yves Dietlin**

##### CSP

*Vous avez certainement vu que le tonne-pompe avait été livré cet été.*

*Le corps a déjà fait des exercices et le véhicule est déjà utilisé. La dernière intervention date de vendredi pour un feu de caravane le long de la voie de chemin de fer, au-dessus de l'ancienne décharge de la Rochette. Pour la petite histoire, notre CSP est arrivé avant le centre de renfort et a mené l'opération.*

*Il est prévu, par mesure de sécurité, que le centre de renfort continue d'intervenir en parallèle comme par le passé jusqu'à la fin de l'automne, voire de l'hiver. Lorsque le corps sera suffisamment aguerri, et que nous serons certains de pouvoir assurer une permanence les heures de la journée (nous avons encore besoin de deux permis actuellement en cours pour ce faire), le CSP reprendra la responsabilité intégrale des interventions.*

##### Personnel communal

*Trois brèves nouvelles concernant le personnel communal.*

*Ayant trouvé des postes à pourcentage de travail plus élevé, deux de nos accueillantes AES ont décidé de nous quitter. Mme Catherine Mondoux a cessé son activité à la fin de la précédente année scolaire, et Mme Sylvie Schiumarini arrêtera à la fin de ce mois. Je les remercie toutes les deux chaleureusement pour leur engagement, leur savoir-faire et leur gentillesse. Vous avez pu voir que nous recherchions activement une personne pour les remplacer.*

*D'autre part, pour donner suite à un engagement pris lors de la fusion de nos communes, nous avons engagé, parmi une soixantaine de candidatures, Mlle Julie Baumgartner, de Payerne pour un apprentissage. Non seulement la commune, qui s'engage aussi beaucoup pour les jeunes, joue ainsi son rôle de formatrice, mais en plus elle montre l'exemple de ce que devrait être une Broye unie et sans frontières cantonales. C'est pas mal pour une première. Julie s'est très rapidement intégrée à l'équipe administrative et, sous la houlette de Mme Danielle Bise, les débuts sont encourageants. Bienvenue à Julie !*

Le président passe la parole à **M. Bernard Pochon**.

### Tourisme

*Le marché artisanal a eu lieu pour la première fois à Châbles, à la ferme des Tierdzous. Chaleur et convivialité étaient à l'honneur. Merci à M. Gérard Wyss et à CCT pour l'organisation de cette journée.*

*Dans le cadre de l'alternance entre Cheyres et Châbles, la fête nationale a eu lieu au verger à Châbles. Les Cheyrois ont ainsi pu admirer pratiquement tous les feux autour du lac de Neuchâtel depuis ce balcon surplombant le lac.*

*Une nouvelle manifestation a vu le jour à Cheyres : la balade gourmande a connu un beau succès pour sa première édition.*

### Jumelage

*Nous recevons ce vendredi Mme Françoise Juttau, Maire de St Martial afin de préparer les festivités du 20<sup>e</sup> anniversaire du jumelage qui auront lieu à St-Martial le week-end de la Fête Dieu 2020.*

### Le port

*Après 3 mois d'activité, M. Francis Delley n'a pas souhaité poursuivre son activité d'aide garde port. Sa principale remarque étant que sans connaître l'allemand c'est très difficile.*

*Le règlement des ports est toujours en consultation auprès des services de l'Etat.*

*La récolte des données concernant les ports est terminée. Ces données permettent d'établir le plan de maintenance des infrastructures et la gestion des ports communaux, qui se termineront normalement à la fin de l'année.*

*Une vision locale des rives de la commune a eu lieu avec un représentant du Service de l'environnement, un représentant du Service des Forêts et de la Faune et un représentant de la Grande Cariçaie. Nous avons étudié une dizaine de travaux et de projets au bord du lac et dans les ports. Cette séance nous a permis d'ouvrir la porte à des solutions et d'éclaircir les procédures à suivre dans les différents travaux et projets. Le Conseil communal doit maintenant étudier ces différents travaux et établir des priorités.*

*Concernant les ports, je soulève une remarque concernant le parking des bateaux pour l'hiver. L'année passée nous avons eu énormément de peine à faire respecter les panneaux de signalisation d'interdiction de parquer. Je demande donc à toute la population de bien respecter les indications d'interdiction de parquer sur les parkings sous la gare. Merci.*

*La remise à niveau du portique est terminée et n'a pas fait apparaître de surprise. Par contre, le système de commande est tombé en panne et doit être changé.*

### Défibrillateurs

*Merci aux 34 personnes qui ont suivi le cours sur l'utilisation des défibrillateurs. Merci également à M. Bastien Belmondo, membre de notre CSP, qui a assuré la formation. L'installation des appareils se fera prochainement.*

### Finances

*Merci à la commission financière qui a répondu favorablement à deux demandes :*

*L'achat de containers pour le local de la voirie*

*La démolition de la Grange Moullet*

Le président passe la parole à **Mme Pascale Arnold**.

### La déchetterie

*Nous sommes en cours de réalisation d'un petit guide appelé MEMODECHETS dans lequel vous pourrez trouver les informations utiles et astuces pour un tri efficace. Celui-ci sera produit par la SAIDDEF et pourra être remis à jour chaque année. Ce sera un pense bête pratique à avoir toujours sous la main et que nous devrions pouvoir distribuer vers la fin de l'année.*

### La crèche

*La directrice, Mme Annick Bellatalla arrive bientôt à mi-parcours de sa formation. Elle a déjà pu acquérir de nombreux outils pour la gestion d'équipe. Elle a impliqué toutes ses collaboratrices dans son projet de travail de formation qui est en rapport avec la santé et la sécurité au travail. Tout cela sera bien utile également pour la mise en place de la nouvelle crèche.*

*La crèche a toujours un fort taux d'occupation (94% actuellement et déjà 90% sûr pour la rentrée 2020) mais la difficulté pour les années à venir est de satisfaire les demandes de places bébés ou pour les familles ayant plusieurs enfants. Afin de mieux connaître les besoins en place d'accueil préscolaire nous sommes en train de finaliser une enquête qui sera prochainement envoyée à nos citoyens.*

### Comité directeur de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye

*Nous travaillons activement depuis le début de l'année sur la mise en œuvre du Réseau Santé et Social du district de la Broye Fribourgeoise. En effet la loi sur les prestations médico-sociales nous oblige à créer un réseau intégré avec les différents acteurs impliqués.*

*Lors de son assemblée des délégués le 26 juin dernier à Châbles, nous avons présenté le projet de régionalisation des curatelles et expliqué les principes de financement. Celui-ci a été accepté à l'unanimité bien que la participation financière qui sera calculée au prorata de la population n'avantagera pas forcément toutes les communes notamment Cheyres-Châbles, mais sera plus prévisible dans son évolution. Le mode de calcul sera simplement identique à celui qui existe dans l'association pour les autres entités (EMS, soins à domicile, service social...).*

*La mise en place de ce Réseau Santé Social du district de la Broye Fribourgeoise demande une révision des statuts de l'Association, l'élaboration d'un organigramme tous ces points que nous travaillons au sein du comité afin d'être opérationnel dès le début 2020.*

*Ce travail de mise en place du réseau de la Broye fribourgeoise n'a pas pour autant enterré le projet de réseau de santé broyard mais il nous a fallu répondre aux exigences de notre canton et aller de l'avant.*

Le président donne la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc**.

### Chauffage grande salle

*Voici quelques nouvelles du système de chauffage de la grande salle de Cheyres.*

*Suite à votre refus de notre projet de ce printemps, à savoir l'installation d'un système de chauffage à plaquettes forestières qui aurait pris place durant cet été dans les locaux en sous-sol, nous avons constitué un groupe de travail chargé de commander une étude comparative de production de chaleur pour la grande salle ainsi que pour les bâtiments communaux voisins.*

*Ce groupe de travail constitué de MM. Daniel Märki et Jonas Brühlhart, Conseillers généraux, Mme Krisztina Prébandier, Conseillère communale, M. Romain Cuany, responsable communal des constructions, et de moi-même, s'est réuni afin de définir le cahier des charges figurant dans notre demande d'offre et les bureaux à qui l'adresser.*

*Le cahier des charges mentionnait l'étude d'un chauffage spécifique à la grande salle ou d'un chauffage centralisé pour les trois bâtiments communaux existants, avec l'éventualité d'un complexe scolaire adjacent, avec variantes chauffage à bois, géothermie ou tout autre énergie renouvelable, ou combinaison de plusieurs énergies renouvelables.*

*Trois offres nous sont parvenues dont celle que nous avons retenue, du bureau Tecnoservice Engineering, que nous avons rencontré ce jeudi 26 septembre afin qu'il nous esquisse les pistes envisagées avant de rendre son rapport final pour la fin de ce mois d'octobre.*

*Nous vous tiendrons informés du contenu de ce rapport et de l'estimation des coûts des différentes variantes parmi lesquelles : plaquettes forestières, pellets, mais également les sondes géothermiques puisqu'il semble désormais possible de cumuler l'action de deux sondes successives pour atteindre (en deux temps) une température avoisinant les 70 degrés nécessaires à chauffer les radiateurs.*

*En attendant la suite et la réalisation de ce chauffage, nous avons loué une chaufferie mobile raccordée à la citerne existante afin d'assurer tout au long de l'hiver le confort indispensable aux divers utilisateurs de la salle et à l'administration communale.*

*La mise à place ainsi que le retrait de ce matériel en fin de location représentent un coût d'environ CHF 12'000.-, pour une durée de deux mois, auquel s'ajoute un prix de location de CHF 60.00 par jour dès le début du 3<sup>ème</sup> mois de location.*

*Ces coûts, ainsi que le coût de l'étude, sont intégrés au budget de fonctionnement des bâtiments, tant pour cette année 2019 que pour 2020.*

### Sondage accueil

*Le Canton nous demande d'évaluer régulièrement les besoins en places d'accueil pour les enfants en âge scolaire et préscolaire de notre commune.*

*Cette évaluation nous est également précieuse pour prendre connaissance des besoins et tenter, tant que faire se peut, d'anticiper l'offre en infrastructures, en services et en places d'accueil.*

*Rédigé à l'intention des ménages ayant des enfants âgés de 0 à 12 ans, un sondage va tout prochainement être envoyé. Il fera l'objet de notre analyse. Nous remercions par avance les personnes qui y répondront.*

### Cheyres-Châbles Info

*Vous avez reçu le Cheyres-Châbles Info habillé de sa nouvelle maquette : nous espérons que ce nouveau look vous convient, ainsi que son contenu. Les échos qui nous sont parvenus sont en grande partie positifs !*

*Le journal communal se veut complémentaire du site internet, toujours plus nourri et consulté. Alors que le site peut être réactif, sur le court terme, et refléter ainsi au plus près la réalité, le journal a une vocation d'information à portée plus générale ou même, pourquoi pas, thématique. La présence d'associations comme Cheyres-Châbles Tourisme, le Jumelage et les sociétés locales, ainsi*

*que le compte-rendu des évènements clés de la vie communale demeurent bien évidemment assurés et souhaités. Cependant, conscient de la lourdeur de fournir quatre numéros par année, avec chacun du contenu en suffisance, le Conseil communal se propose d'éditer à l'avenir deux numéros annuels : un au printemps, esquissant le calendrier des activités, projets et défis communaux, le second en fin d'année, sorte de bilan des mois écoulés.*

Le président donne la parole à **Mme Krisztina Prébandier**.

#### AT

*Nous travaillons actuellement avec la commission d'aménagement du territoire sur le règlement d'énergie, je vous lis le titre : règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments. Comme indiqué auparavant, c'est une obligation de développer un plan d'énergie, nous avons fixé un montant de subvention de CHF 30'000.- par année. Une proposition a été soumise au canton, le canton a renvoyé avec les corrections souhaitées et le dossier est de nouveau au canton pour approbation.*

#### Caravaning

*Les géomètres ont fait leur travail et pour une fois, c'est le canton qui est en retard. Nous attendons donc leur retour pour continuer sur ce dossier.*

Le président passe la parole à **M. Christian Cornioley**.

*Voici le traditionnel « bulletin météo », au sommaire les routes, l'éclairage public et les investissements en cours.*

*Un nouveau délai de livraison pour le mois de novembre a été avancé pour le changement des candélabres. Patience donc...*

*Les succès ; la pose d'une conduite sèche sous la RC côté Yvonand, la pose d'un Robidog aux Granges et le remplacement du gravier stabilisé par du bitume au Chemin-Neuf, ainsi que la séance de consultation et d'échanges sur le réseau routier – secteur Châbles (le compte rendu sera disponible sur notre site dès le 11 octobre 2019).*

*Les échecs ; la réparation des banquettes à Châbles. M. Cornioley s'excuse encore auprès des différents propriétaires. Par contre, il n'a pas apprécié que les collaborateurs se soient fait insulter.*

*Retour sur la séance publique de consultation et d'échanges sur le réseau routier - secteur Châbles (Rue du Four, Chemin du Verger, Centre du village et Route de Mussillens).*

*Le Conseil communal encourage les utilisateurs et bordiers du réseau routier de Châbles à partager leurs observations, leurs réflexions et leurs souhaits quant aux aménagements à lui apporter.*

*Notre fil rouge : penser et assurer la sécurité de chacun sur le réseau - piétons, cyclistes, automobilistes, de jour comme de nuit. Favoriser le partage et la convivialité de ces espaces publics ainsi que leur efficacité.*

*La bande de roulement au chemin des Grèves a été posée le 1<sup>er</sup> octobre. Reste à déplacer un bloc de boîtes aux lettres.*

### Protection des eaux (épuration)

Renouvellement de la gestion de commande des STAP des zones Crevel et Lagune, CHF 175'000.00, un gros travail a été fait :

- Armoires et périphériques + câblage
- Pompes vacuums et électrovalves

Réception des installations d'ici fin octobre 2019.

Encore une dernière information concernant les eaux, Mme Prébandier et moi-même représentons la commune auprès de l'ERES et la commune d'Yvonand a fait savoir son souhait de se raccorder à la STAP d'Estavayer. Les études sont en cours, aucune décision n'est prise. Affaire à suivre.

Le président passe la parole à **M. Fabien Monney**.

Je vais vous donner ici quelques infos sur mes principaux dossiers du moment.

### Décharge de la Rochette

Concernant l'ancienne décharge de la Rochette à Cheyres, les investigations techniques sont terminées. Le bureau Geotest a rendu son rapport, qui comptait plus de 50 pages. Celui-ci a été transmis au Service de l'environnement afin qu'il se détermine sur le classement du site. L'analyse du rapport par le SEN a débouché sur la décision définitive de classement du site : site qui ne nécessite ni surveillance, ni assainissement. Vous avez également pu lire cette décision réjouissante dans le Cheyres-Châbles info du mois de septembre. En conséquence, aucune dépollution n'est requise pour ce site.

Au niveau des coûts, nous sommes totalement dans le tir puisque le crédit demandé était de CHF 35'000.- TTC alors que les coûts réels se montent à CHF 31'777.55 TTC. Nous pouvons ainsi refermer le dossier de la décharge de la Rochette.

### Ruisseau de la Croix

Pour ce projet, le permis de construire a été délivré le 6 mai dernier par la préfecture. Depuis cette date nous avons procédé à l'adjudication des travaux aux diverses entreprises. Une première séance de coordination avec les divers partenaires a eu lieu le 21 août 2019. Une signalisation routière a d'ores et déjà été mise en place pour ce chantier.

Voici le calendrier des travaux prévus :

Les travaux de décapage de la roselière et les travaux forestiers, prévus dès le 23 septembre au 4 octobre 2019 ont déjà été exécutés.

Les travaux de génie civil ont débuté par la suite et se termineront vers le 20 décembre 2019. Il s'agit entre autre : de travaux de terrassement, de la pose de la nouvelle buse (qui pèse 6 tonnes), de la pose des enrochements, de la correction de tous les services (électricité, gaz, eau, épuration, etc.), du reprofilage de la route de Crevel et de son aménagement.

L'aménagement du passage de la route de Crevel nécessitera une fermeture totale de la route estimée à 48h.

Un itinéraire de substitution ainsi que des places de parking provisoires sont prévus. La date de l'interruption n'est pas encore connue pour le moment. Cela dépendra de l'avancement du chantier. Les riverains, la police, les secours, les sociétés sportives et les divers autres intéressés concernés seront avertis de la fermeture de la route de Crevel ainsi que de la déviation du trafic.

*Voici le secteur touché par l'interruption. Il y aura un parking provisoire qui consistera à utiliser le bord de la parcelle communale agricole. Il se situera entre la décharge de la Rochette et le ruisseau de la Croix.*

*Quant à l'itinéraire de substitution pour les véhicules, ils devront accéder depuis Yvonand par le chemin de dévestiture qui longe la voie CFF et qui traverse la forêt de la Grande Cariçaille. Ce chemin sera exceptionnellement autorisé à la circulation pour la circonstance.*

#### Parcs et chemins

*Le prochain point d'action dans la halle du service des parcs et chemins est l'aménagement de locaux pour le personnel (pose d'un conteneur vestiaire et d'un conteneur de bureau). Pour ce point, le permis nous a été délivré par la préfecture. Suite à l'accord reçu par la commission financière, ces deux éléments ont été acquis et figureront sur le budget de fonctionnement 2019.*

*L'installation a commencé aujourd'hui et sera suivie par la mise en place du mobilier intérieur.*

*Je voudrais remercier le personnel du service des parcs et chemins pour les efforts consentis dans le cadre de la réorganisation du service, notamment pour la période de transition jusqu'à la mise en place des nouveaux conteneurs vestiaires et bureaux aujourd'hui.*

*Encore merci pour vos efforts !*

*La réorganisation du service des parcs et chemins est un travail sur le long terme, mais on arrive gentiment à bout touchant. Il nous reste encore quelques tâches à effectuer : poursuite de la réorganisation du parc des machines et des véhicules, pose d'une vanne de réglage avec minuterie pour le chauffage par soufflerie de la halle, établissement de divers inventaires, terminer l'équipement standard des véhicules et de l'atelier et diverses petites améliorations.*

#### Place de détente au Crêt

*L'aménagement de la place de détente au Crêt à Châbles va débiter avec les travaux de génie civil (terrassement). Ceux-ci seront suivis par la pose du couvert en bois et de la barrière de sécurité en treillis. Suivra l'installation du mobilier, de l'aménagement du foyer et du dispositif pour les grillages. Une première utilisation est prévisible au printemps 2020.*

#### Question en suspens

*Lors de l'assemblée du 27 mai 2019, M. Morax demandait «dans quelle mesure les routes et chemins forestiers avaient été refaits/ou consolidés alors qu'un montant de CHF 16'248,45 figurait dans les comptes 2018 ».*

*N'ayant pas les chiffres à ce moment, je peux lui répondre comme suit : il s'agissait de frais relatifs : à la place de détente forestière du Crêt (pour un montant de CHF 9'792,70), à des travaux d'abattage d'arbres isolés (tilleul) et d'entretien de haies aux Crottes de Cheyres pour un montant de CHF 6'455.75.*

*Dans ce cas, il ne s'agit pas de frais aux routes forestières, mais imputables à d'autres objets forestiers. A préciser que ce poste 810.314.0 contient les éléments financiers qui ne sont pas imputables ou pas pris en charge dans le forfait payé à la Corporation forestière sous le compte 810.351.0.*

Le président remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

#### **8. Informations du Conseil général**

*« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »*

Le président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

### **M. Daniel Chanez – commission financière**

*La commission financière a été sollicitée cet été par le Conseil communal, une première fois sur l'achat de containers pour la voirie.*

*Le Conseil communal a demandé la possibilité de passer cet achat par le budget de fonctionnement non par l'investissement comme souhaité par la ComFin. En effet, le montant devisé était de CHF 30'000.- et selon l'offre environ CHF 18'000.-. Cela allait dépasser le budget de fonctionnement, mais nous avons émis un avis positif.*

*Ensuite, une autre demande pour la démolition de la grange Moullet, le Conseil communal a reçu une offre forte intéressante pour ce travail, mais devait être réalisée avant le 15 septembre. Vu l'offre, la ComFin a donné son accord (offre CHF 20'000.-, autre offre CHF 50'000.-, budget CHF 50'000.-).*

*Lors de notre séance du 17 septembre, le responsable des finances, M. Bernard Pochon ainsi que le boursier communal, M. François Guerry, nous ont donné des informations sur la MCH2 (modèle comptable harmonisé), dont quelques changements apparaîtront déjà lors du prochain budget.*

*Nous avons aussi profité de cette rencontre pour discuter de l'état des comptes au 12 septembre de cette année en comparaison avec la précédente. Il en ressort peu de mauvaises surprises au niveau des charges, avec une tendance vers un résultat positif. Nous avons aussi été informés du renouvellement d'emprunt qui permettra une économie de CHF 12'000.- environ par an.*

*Pour le budget 2019-2020, la ComFin, comme mentionné dans son rapport de décembre 2018, souhaite que le résultat financier escompté par le Conseil communal soit équilibré.*

*La commission financière et moi-même remercions notre exécutif, ainsi que l'administration communale pour toutes les informations fournies et pour leur travail.*

### **M. Jean-Christophe Sauterel – commission des naturalisations**

*La commission de naturalisations s'est réunie à deux reprises en juillet et en août, notamment pour se reconstituer suite au départ de deux membres et c'est à cette occasion que j'ai pris la présidence de cette commission et également pour étudier un dossier de demande de naturalisation de Mme Rosalie Ridderstrale qui nous a été adressé et pour lequel la commission a donné un préavis favorable au Conseil communal qui a assuré le suivi de ce dossier. Les débats se sont déroulés en bonne intelligence et nous avons aussi, pour faciliter le suivi des procès-verbaux innové en procédant, par exemple, à l'approbation du procès-verbal par voie de circulation en utilisant les nouveaux moyens de communication que sont les réseaux sociaux, WhatsApp en particulier, de manière à éviter d'attendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois, pour pouvoir approuver le PV, ceci avec l'accord du président de notre Conseil.*

### **Mme Krisztina Prébandier – commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie**

*Tout a été dit.*

### **M. Stéphane Rey – commission de bâtisse de la ferme communale**

*Depuis la dernière séance du Conseil général le 27 mai, la commission de bâtisse s'est plongée à fond dans les détails du projet et les travaux avancent conformément au planning. Le lancement de la procédure de mise à l'enquête préalable, le 10 septembre, constitue une première étape importante.*

*La période d'attente, sur les retours des services cantonaux, va être mise à profit pour peaufiner les différentes tâches lancées en parallèle dès le début de notre mandat. En point de mire, les sujets principaux qui vont occuper notre commission durant l'automne seront :*

- *La question des accès à la ferme. Une étude de faisabilité pour un accès depuis la route de la Chapelle a déjà été menée et les résultats sont positifs. Il s'agit maintenant de développer et chiffrer cette variante.*
- *La question du chauffage va également être discutée, avec une réflexion sur le raccordement des bâtiments communaux à un chauffage à distance*

- *Et pour terminer, la crèche à qui nous allons certainement consacrer une partie importante de notre temps. A ce sujet, il est important de mentionner, que nous travaillons en étroite collaboration avec le SEJ, le comité de la crèche représenté par la CC Mme Pascale Arnold ainsi que sa directrice Mme Annick Bellatalla.*

*Une quantité importante de travail nous attend encore mais j'aimerais déjà remercié tous mes collègues pour le boulot effectué et pour leur engagement. Les séances se déroulent dans un esprit constructif et collaboratif, j'ai énormément de plaisir à travailler avec ce groupe et hâte d'aller de l'avant.*

*Nous espérons pouvoir présenter au Conseil général, l'étude de détail, le devis général ainsi qu'une maquette de l'objet dans les meilleurs délais. Cette présentation aura lieu probablement lors de la 1ère séance de l'année 2020.*

Le président remercie les président(e)s des commissions et passe au point suivant.

## **9. Divers**

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

**Le président** prend directement la parole concernant une proposition de M. Louis Bersier qui date du mois de mars 2018. Conformément à l'article 17, al. 1 de la loi sur les communes, le Conseil communal doit rendre une réponse dans un délai d'un an. A ce jour, le bureau n'a reçu aucune information à ce sujet, M. Bise demande s'il y a des explications.

M. Cornioley rétorque qu'il n'y a apparemment par d'explication, mais plutôt un oubli. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil communal. Une réponse très formelle sera rendue.

Le président donne maintenant la parole aux Conseillères et Conseillers qui souhaitent s'exprimer.

**M. Bernard Pillonel** demande si, concernant l'article paru dans La Liberté concernant la conformité de la révision des PAL, qui pose un problème vis-à-vis de la législation, la commune de Cheyres était concernée ? Et quelles sont les conséquences ?

**Mme Krisztina Prébandier** répond que selon la Préfecture oui, la commune est concernée. Mais ne sait pas encore à quel niveau. Le Conseil attend des nouvelles et est très impatient, car il y a énormément de projets qui sont partis à Fribourg. Elle pense que le secteur le plus touché sera le Ferrajo. Elle a tout de même été informée que nous n'aurons pas à réviser tout notre PAL. Affaire à suivre.

**M. Florian Monney** demande pourquoi le perron (situé à côté du chemin d'accès) n'a pas été démoli en même temps que le bâtiment « Moullet » ? Est-ce une question technique ? Ce perron ne pouvait pas être démoli ? Pour quelle raison il n'a pas été démoli en même temps que le bâtiment ? Car cela simplifierait l'accès au local de la voirie.

**M. Christian Cornioley** répond que le choix pour l'instant de ne pas démolir ce perron est, qu'il ne sait pas forcément ce qu'il y a dessous et il ne voulait pas forcément engager des frais financiers. Donc avant de faire des travaux, il faut déterminer ce que nous voulons faire de cet endroit. M. Cornioley demande de patienter un peu.

**M. Sébastien Poretti** souhaite revenir sur l'information de M. Pierre-Yves Dietlin sur le camion de pompier car nous avons beaucoup bataillé sur ce camion de pompier et sur la capacité, les pompiers seront-ils là, seront-ils à la hauteur.... M. Poretti souhaite relever que les pompiers étaient là. Que la dernière intervention a eu lieu l'après-midi et qu'elle a eu lieu assez loin d'une

hydrante et nous avons vraiment pu voir la plus-value de ce camion pompier, cette sorte de caserne sur roues, et surtout que les pompiers sont déjà opérationnels. Tout cela représente des faits objectifs, donc merci encore une fois et bravo aux pompiers. M. Poretti souhaite rappeler qu'il y a un paradoxe, plus les pompiers sont opérationnels et efficaces, plus on peut penser qu'ils sont professionnels, alors que ce n'est pas du tout le cas. M. Poretti aimerait rappeler aussi, à l'attention du public que c'est toujours de la milice, alors bravo encore une fois.

**M. Daniel Märki** a participé à la balade gourmande avec beaucoup de plaisir, en revenant à pied depuis le Moulin, il s'est rendu compte que le trajet était très très long, sa question au Conseil : est-ce qu'il est prévu de poser un ou plusieurs bancs le long du chemin des Grèves ?

**M. Bernard Pochon** prend note car il a justement eu une entrevue avec le chef de la voirie concernant tous les bancs de la commune, alors il note qu'il n'y a pas de banc sur ce tronçon.

La présidence est donnée à la vice-présidente Mme Magali Chanez.

Mme Chanez donne la parole à **M. Sébastien Bise**.

Il a été interpellé durant le mois de juin, par une maman d'élève qui a été frappée par un ballon alors qu'elle se trouvait à proximité de la place de jeux derrière la grande salle de Cheyres. Cette maman s'est évanouie sous le coup. M. Bise demande si quelque chose pouvait être mis en place à cet endroit pour sécuriser cette place ?

**M. Bernard Pochon** a également été informé de cette histoire, ce sujet a déjà été discuté avec le chef de la voirie et le nécessaire sera fait très prochainement.

La vice-présidente remercie M. Pochon et redonne la parole au **président**.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h30.

Pour le bureau du Conseil général

Le président  
Sébastien Bise

La secrétaire  
Laetitia Wenger

Cheyres, le 9 octobre 2019

*La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 9 décembre 2019 à 20 heures à Cheyres.*